



Conseil interprofessionnel du Québec

Participation du CIQ à l'intégration de la diversité et de l'immigration

- Déclaration CIQ-Gouvernement du Québec sur la reconnaissance des compétences professionnelles
En 2008, le Conseil interprofessionnel du Québec et le Gouvernement du Québec ont signé une entente conjointe en vue d'accélérer les processus de reconnaissance des acquis et compétences des nouveaux arrivants qui souhaitent exercer une profession réglementée, afin de répondre aux nouveaux besoins de main-d'œuvre. Cette entente conjointe a notamment permis la signature de l'entente globale France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles.
<http://www.professions-quebec.org/index.php/fr/element/telecharger/id/2845>
- Reconnaissance des compétences développées par l'expérience professionnelle
Un groupe de travail du CIQ sur l'évaluation des compétences et des acquis expérientiels a publié en février 2010 un document de soutien à la réflexion afin de mieux outiller les ordres face au défi posé par la reconnaissance des compétences issues de l'expérience.
<http://www.professions-quebec.org/index.php/fr/element/telecharger/id/3657>
- Principes en matière de reconnaissance des acquis
Les ordres professionnels ont adopté en 2006 des principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec.
<http://www.professions-quebec.org/index.php/fr/element/telecharger/id/1008>
- Formation à la gestion de la diversité culturelle
Le CIQ organise trois formations ayant pour objectif de mieux outiller le personnel et les responsables des ordres. Les responsables de l'admission à la pratique peuvent ainsi mieux traiter les demandes des candidats formés à l'étranger, et les syndics et inspecteurs, les dossiers touchant des membres d'ordres professionnels issus de l'immigration.
<http://www.professions-quebec.org/index.php/fr/element/telecharger/id/3656>